



Numéro 30 – février 2018

Le Petit Monthaltais

LE MOT DU MAIRE

Je voudrais d'abord m'excuser pour le retard de ce petit Monthaltais. L'activité du dernier semestre 2017 a été très dense administrativement, dossiers de subventions pour la rénovation de l'ancienne mairie, appel d'offres pour les travaux, dossier retraite de René, recrutement d'un nouvel agent et tout cela sans oublier le quotidien et les journées de réunion et de formation.

Après ces dossiers administratifs, les travaux de rénovation de l'ancienne mairie ont débuté courant décembre. Deux logements locatifs vont être aménagés, celui au rez-de-chaussée sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Ces logements seront disponibles dès le mois d'août 2018.

Notre adjoint technique, René Levacher, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier. Il a été remplacé au 1^{er} février. Cet emploi est indispensable pour les diverses missions et travaux d'entretien de notre espace communal.

Sans doute pourrait-il y avoir des actions en soutien à tous ces travaux d'entretien de l'espace public ? Ne serait-il pas possible de mettre en place une journée citoyenne pour ensemble participer à la vie de notre commune ?

Je remercie les jeunes qui s'impliquent dans l'opération argent de poche pendant les vacances d'été.

Je remercie également pour leurs implications, les associations et leurs membres qui animent notre commune.

Encore une fois, apportons de l'eau au moulin pour que notre vie associative perdure et que nos bénévoles responsables ne se découragent pas.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux nouveaux Monthaltaises et Monthaltais ainsi qu'aux nouvelles familles qui arriveront en 2018.

N'hésitez pas à franchir le seuil de la mairie où vous trouverez toutes les informations nécessaires au fonctionnement divers.

Roger BUFFET

Informations municipales

Départ de René LEVACHER

René a été embauché en tant que cantonnier en juin 1989, par Monsieur Francis DANDIN, maire, pour remplacer Monsieur Francis FOUILLARD .

Cette fonction, aujourd'hui appelé adjoint technique territorial, a évolué, entretien des bâtiments, des espaces publics, de la voirie, du matériel...

Depuis 27 ans René a assuré l'ensemble de ces missions dans la limite de ses compétences et de ses 28 heures hebdomadaires.

Pour toutes ces années, je remercie René pour son implication à l'entretien de notre commune et lui souhaite une longue et paisible retraite.

Un nouvel agent a été recruté, Stéphane LEROUX de Poilley, a pris ses fonctions le 1^{er} février.

➤ Travaux de voirie 2017

En 2017, l'entreprise GALLES de Saint Jean sur Couesnon a réalisé les travaux de modernisation sur les voies communales suivantes :

- Route de la Cornillais : 5 596,80 € HT
- Route de Douillet : 4 893,68 € HT
- Route de la Courterie 5 951,00 € HT

Une aide d'un montant de 4 966,00 € a été attribuée par Fougères Agglomération au titre du Fonds de Développement des Communes.

L'entreprise GASNIER de St Georges de Reintembault a effectué le fauchage des accotements et des talus pour un montant de 6 606,80 TTC.

➤ Travaux sur l'église

Lors de la visite de maintenance des cloches, le technicien de la société BIARD ROY a constaté que l'appareil de tintement de la deuxième cloche ne fonctionnait plus. Cet appareil a été restauré pour un coût de 770,00 €.

Des travaux de mise en lumière de la nef, du chœur, ainsi que du clocher de l'église ont été réalisés par l'entreprise Sébastien JACQUELINE pour un montant HT de 3 706,00 €.

Des infiltrations d'eau ont été constatées au niveau de la fenêtre de la sacristie, qui détériorent le mur. La fenêtre a été changée pour un montant HT de 760,00 €.

Pour l'ensemble de ces travaux une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.



Février 2018

N'ouvrez-pas aux démarchages à domicile

Des habitants du Pays de Fougères signalent que des entreprises hors territoire opèrent un démarchage à domicile depuis fin décembre 2017, voici leurs arguments :

- « accrédités par le Ministère de Monsieur Nicolas Hulot »
- « obligation de travaux, sous peine d'amende de 150 € par mois »
- « envoyés par le service urbanisme de la Ville »
- « obligation de diagnostic »,
- « bilan énergétique gratuit aujourd'hui et qui deviendra payant plus tard »

Ces entreprises forcent la main pour avoir un rendez-vous au domicile des citoyens, demandent à inspecter les combles ou la ventilation et poussent les citoyens à réaliser l'isolation ou d'autres types de travaux à des prix exorbitants avec remises commerciales.

Les mairies, le service Rénobatys (service énergie et habitat du Pays de Fougères) et l'association UFC Que choisir mettent en garde contre tout type de démarchages, surtout

NE SIGNEZ AUCUN DOCUMENT

La réalité :

- Aucune amende n'est prévue pour les logements non rénovés
- Il n'existe aucune obligation de faire des travaux
- Seuls les conseillers énergie Rénobatys sont habilités à vous calculer les aides financières à la rénovation

Ce qu'il faut faire en cas de démarchage :

- 1) Ne signez pas, prenez le temps de la réflexion, allez vous renseigner auprès de votre Mairie et de votre service énergie et habitat afin de vérifier si l'offre commerciale et l'entreprise sont sérieuses.
- 2) Si vous avez signé un contrat et que vous le regrettez, vous devez renvoyer le coupon de rétractation sous 14 jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

La mairie vous invite, au besoin, à prendre contact auprès de :

_service Rénobatys à Fougères au 02 90 80 20 00, afin que les conseillers vérifient les éléments et contrats qui vous ont donnés par les commerciaux. Les conseillers Rénobatys ont un regard neutre et objectif sur la prestation vendue.

_l'association de consommateurs UFC Que Choisir au 02 23 51 41 57 à Fougères.

Cartes grises, Permis de conduire, carte d'identité ...

La Préfecture d'Ille et Vilaine vous informe que l'administration ne prend plus en charge les démarches liées aux cartes grises, permis de conduire depuis le 03 novembre 2017. Désormais, ces démarches sont à effectuer sur internet, via les sites ci-dessous :

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine vous informe que vos démarches concernant les cartes grises, les permis de conduire, passeports-CNI et les associations sont à effectuer sur Internet :

Cartes grises	Permis de conduire	Passeports et cartes d'identité	Associations
1- Vous devez vous rendre sur https://immatriculation.ants.gouv.fr	1- Vous devez vous rendre sur https://permisdeconduire.ants.gouv.fr	1- Vous devez vous rendre sur https://predemande-cni.ants.gouv.fr	1- Vous devez vous rendre sur service-public-asso.fr
2- Vous devez créer un compte en cliquant sur « Accéder à mon espace »	2- Vous devez créer un compte en cliquant sur « Accéder à mon espace »	2- Vous devez créer un compte en cliquant sur « Accéder à mon espace »	2- Vous devez créer un compte en cliquant sur « se connecter »

➤ Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie en logements sociaux

Afin de réaliser l'étude de la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie en deux logements locatifs, un appel d'offres a été lancé en début d'année pour choisir un bureau d'études.

Le bureau d'études LAURENT & ASSOCIES de Fougères a été retenu pour l'étude et le suivi des travaux, montant des honoraires 8,5 % du montant HT des travaux soit 16 208,70 €, ainsi que ECIE de Fougères pour la mission énergie pour un montant de 800,00 € HT.

Les entreprises retenues pour les travaux d'aménagement, après consultation, sont les suivantes :

Lot n°1 : Gros œuvre - SARL ROUSSEAU OLIVIER de Louvigné-du-Désert - 67 512,89 € HT

Lot n°2 : Charpente couverture - Entreprise DENOUAL Matthieu Saint-Germain-en-Cogles - 9 605,87 € HT

Lot n°3 : Menuiseries extérieures & intérieures - MELOT Yves de Javené - 26 338,00 € HT

Lot n°4 : Cloisons sèches / Isolations - SARL BREL de Lécousse - 24 957,12 € HT

Lot n°5 Carrelage – chape - Faïence - SARL BREL de Lécousse - 10 710,14 € HT

Lot n°6 : Electricité – VMC - SARL RAUT Sébastien de Javené - 10 230,89 € HT

Lot n°7 : Plomberie - DELALONDE Sébastien de Pontmain - 23 300,17 € HT

Lot n°8 : Peintures – sols - PINTO et FILS de Fougères - 18 035,50 € HT

La mission de coordination sécurité sera assurée par ECIE de Fougères pour un coût de 1 100,00 € HT

Plusieurs subventions ont été accordées pour ces travaux :

- 70 000,00 € par l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local - contrat de ruralité.
- 35 000,00 € par le Conseil Départemental au titre de l'appel à projet pour la revitalisation des centres bourgs.
- 20 000,00 € par le Conseil Départemental au titre du contrat départemental de territoire volet 4.
- 20 000,00 € par Fougères Agglomération au titre de la participation au contrat départemental de territoire.

Un dossier a également été déposé auprès de Fougères Agglomération pour une demande au titre du FEDER.

Le solde sera financé par un emprunt, de 100 000,00 octroyé par le Crédit Mutuel de Bretagne d'une durée de 15 ans, taux de 1,15 %.

➤ Accessibilité des bâtiments publics

Tout établissement recevant du public doit être accessible aux personnes à mobilité réduite. La société SOCOTEC a été retenue pour l'élaboration du diagnostic d'accessibilité pour les trois bâtiments recevant du public, le commerce communal, la salle polyvalente, et l'église ainsi que la mission d'assistance et de suivi de l'Agenda Accessibilité Programmée (Mission Ad'Ap). Le coût de cette étude s'élève à 1 152,00€ TTC. Les travaux préconisés seront réalisés en 2018

➤ Instructions des permis de construire

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les services d'autorisations du droit des sols du SCOT du Pays de Fougères instruisent les demandes d'urbanisme pour le compte de la commune,

Le syndicat mixte instruit sous le contrôle du Maire et sous la signature de ce dernier, les autorisations selon la réglementation en vigueur et les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux opposables.

La convention de mise à disposition des services d'autorisations du droit des sols du SCOT du Pays de Fougères a été renouvelée le 1^{er} juillet 2017, pour une durée de 42 mois.

La contribution communautaire est de 1,30 € par habitant. La tarification pour les communes est la suivante :

	Tarif 2017
Permis de construire simple	65,00 €
PC complexe : ERP, ABF	78,00 €
Déclaration préalable	45,50 €
Permis d'aménager	97,50 €
Permis de démolir	26,00 €
Certificat d'urbanisme opérationnel	52,00 €
Autorisation de travaux	22,75 €

➤ Argent de poche

Depuis 2014, les jeunes de 16 à 18 ans peuvent participer à l'opération argent de poche pendant une semaine l'été.

Par mission de 3 heures, les jeunes encadrés par les élus et le personnel communal participent à divers travaux, nettoyage des tables et chaises de la salle polyvalente, entretien des massifs, désherbage manuel, peinture.

Nous remercions Audrey, Eliot, Floriane, Marion, Marine, Océane et Valérie qui ont participé à ce dispositif en 2017. Le coût de cette opération, 15 € pour 3 heures et par jeune, s'élève à 495,00 €.

Si vous remplissez les conditions et êtes motivé(e)s et intéressé(e)s merci de vous faire connaître en mairie. En fonction du nombre de candidats, de la disponibilité des encadrants et des travaux à accomplir l'opération sera sans doute renouvelée en 2018.

➤ Lotissement

Depuis plusieurs années, nous n'avons aucun contact pour l'achat d'une parcelle dans le lotissement « le Clos Jouard » malgré tout, nous devons terminer les travaux de voirie pour l'accès au seul lot vendu propriété de M et Mme LENEN.

Fin 2017, nous avons signé une convention avec Fougères Habitat pour la construction de 3 locatifs T3 sur le lot 1. Ces constructions devraient débuter en 2019. Nous espérons que ces 3 logements en attireront d'autres.

Il reste encore 4 lots à vendre au prix de 18,00 € HT le m², n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Aux mois de juillet et d'août, l'activité des nids est à son paroxysme, tout comme leur taille. Les frelons asiatiques capturent les abeilles qu'ils ramènent à leur nid sous forme de boulettes pour nourrir leurs larves.

A partir du mois de septembre, l'activité du nid décroît. Certains individus se reproduisent.

Au cours du mois de novembre, les ouvrières meurent et les femelles fécondées quittent le nid pour hiberner à l'abri. Les nids que l'on aperçoit alors dans les arbres sont le plus souvent inoccupés.

➤ Quels sont les risques pour la santé humaine ?

Contrairement aux idées reçues, la piqûre d'un frelon asiatique n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe. Le frelon asiatique pique pour se défendre et protéger son nid. Il attaque lorsque l'on se situe dans sa trajectoire de vol, lorsque l'on secoue ou que l'on se rapproche à moins de 5 mètres du nid.

➤ Que faire en cas de piqûre ?

Le frelon asiatique attaque en groupe et de façon agressive et organisée. Il convient donc d'éloigner le plus rapidement possible la victime du lieu de l'attaque.

En cas de piqûres aux doigts ou aux poignets, il faut retirer les bagues et bracelets avant le gonflement de la peau. Le risque majeur concerne les personnes sensibles et allergiques aux venins d'hyménoptères. La piqûre de frelon, au même titre que celle d'une abeille ou une guêpe, peut occasionner un choc neurotoxique et entraîner une perte de connaissance. Il est donc préférable de se rendre dans un service d'urgence médicale.

POINT ACCUEIL EMPLOI – Louvigné du Désert

Le Point Accueil Emploi est un service de proximité dédié à l'accompagnement du public et des entreprises, sur les problématiques liées à l'emploi et à la formation.

Le PAE propose un accueil personnalisé et un accompagnement individualisé :

- Elaboration de votre projet professionnel grâce à une écoute personnelle et professionnelle,
- Aide à la rédaction de CV et lettres de motivation,
- Recherche et proposition d'offres d'emploi,
- Préparation aux entretiens d'embauche,
- Inscription à Pôle emploi et utilisation de votre espace personnel,
- Information sur les droits à la formation et la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Orientation vers une structure adaptée à votre besoin selon le cas échéant

Ordinateur à disposition du public, pendant les horaires d'ouverture du PAE

Permanence de la Mission Locale du Pays de Fougères chaque mercredi, sur rdv

Le PAE est à la disposition des entreprises pour toutes les démarches liées à l'emploi :

- Diffusion des offres d'emploi et recherche de candidats en local ;
- Renseignements sur les dispositifs d'aides à l'emploi ;
- Conseil pour l'élaboration de profils de poste ;
- Aide au recrutement.

Accès : Dans les locaux de Fougères Agglomération au 7 rue d'Alsace à **Louvigné-du-Désert** (4^{ème} étage, par l'ascenseur)

Horaires du PAE : **Les lundis, mercredis et jeudis matins de 9h à 12h30.**

L'après-midi, le service est ouvert uniquement sur rendez-vous.

Contact : 02.99.98.59.43 – pae@fougeres-agglo.bzh

La lutte contre les frelons asiatiques.

En 2017, Fougères Agglomération a élargi la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques sur les 33 communes de son territoire.

Deux actions ont été menées par Fougères Agglomération pour limiter la prolifération de frelons asiatiques sur notre territoire : le piégeage des reines durant le printemps 2017 sur 5 communes volontaires et la prise en charge financière de la destruction d'environ 280 nids de frelons asiatiques sur le domaine public mais également chez les particuliers. Ces actions continueront en 2018.

Le souhait de Fougères Agglomération est d'étendre le dispositif de piégeage des reines de frelons asiatiques sur les communes volontaires. Cette action sous-entend une implication locale des mairies et de ses habitants pour la pose et le suivi du nombre de reines piégées.

Fougères Agglomération maintient également la prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques seulement lorsque la procédure décrite ci-après est respectée.

➤ Que faire lorsque vous remarquez un nid de frelons asiatiques ?

Dans un premier temps, prenez contact avec la mairie. Un référent communal se déplacera sur le site pour constater qu'il s'agit bien de frelons asiatiques.

Dans un second temps, la mairie signale le nid à la FGDON 35 (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles). Et c'est la FGDON 35 qui contacte une **entreprise référencée** pour intervenir sur le territoire. L'entreprise transmet ensuite la facture directement à Fougères Agglomération.

Il est nécessaire de suivre cette procédure pour que Fougères Agglomération puisse assurer le financement des interventions.

➤ Comment différencier le frelon européen du frelon asiatique ?

Visuellement, le frelon européen est plus grand, plus bruyant et de couleur jaune, alors que le frelon asiatique a une couleur orangée et il est plus petit.

Les nids diffèrent selon les deux espèces. Le frelon européen laisse une large ouverture en dessous tandis que le nid de frelons asiatiques a une forme plus arrondie avec une petite ouverture généralement sur le côté. Toutefois, ce sont des informations indicatives. La forme des nids peut varier en fonction de l'endroit où ils sont construits. Nous constatons un fort pouvoir d'adaptation des frelons asiatiques qui peuvent réaliser leurs nids dans les arbres, les haies, mais également sous les toitures, dans les abris de jardins, dans les composteurs, dans les parpaings, et plus inattendus sous les regards des systèmes d'assainissement ou d'eaux pluviales ou dans les tableaux électriques.

➤ Comment évolue le frelon asiatique au cours d'une année ?

Le cycle de vie du frelon asiatique évolue sur une année.

En période hivernale, les reines fécondées hibernent à l'abri, par exemple dans les composteurs.

Vers le mois de mars, ces reines émergent et recherchent un endroit favorable à la création de leur nid (nid primaire). Une seule reine peut pondre plus de 1 000 larves qui deviendront en majorité des ouvrières formant une colonie de milliers d'individus. C'est pourquoi, le piégeage de ces reines au printemps peut être une solution pour limiter la progression de cette espèce.

Informations budgétaires

➤ Comptes administratifs 2016

Lors de la réunion de conseil du 8 mars 2017, les membres du conseil municipal ont approuvé les comptes administratifs 2016, les résultats de l'exercice sont les suivants :

1/ Budget communal

Section de Fonctionnement Dépenses réalisées : 170 074,23 €
Recettes réalisées : 286 035,53 €

Dépenses de fonctionnement		
Désignation	Budget	Réalisé
Charges à caractère général	77 425,00	62 678,14
Charges de personnel et frais assimilés	68 295,00	63 935,57
Autres charges de gestion courante	51 815,00	34 738,99
Charges financières	9 730,00	8 721,53
Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00
Dépenses imprévues	8 197,00	0,00
Virement à la section d'investissement	54 538,00	0,00
TOTAL DEPENSES	275 000,00	170 074,23

Recettes de fonctionnement		
Désignation	Budget	Réalisé
Produits des services, domaine et ventes diverses	2 477,64	3 758,74
Impôts et taxes	89 824,00	82 653,10
Dotations, subventions et participations	83 974,00	98 645,06
Autres produits de gestion courante	13 000,00	15 033,03
Produits exceptionnels	0,00	221,24
Excédent de fonctionnement reporté	85 724,36	85 724,36
TOTAL RECETTES	275 000,00	286 035,53

Section d'Investissement Dépenses réalisées : 169 674,53 €
 Recettes réalisées : 180 138,23 €

Dépenses d'investissement		
Désignation	Budget	Réalisé
Subventions d'investissement reçues	16 200,00	16 200,00
Remboursement d'emprunts	8 580,61	8 434,51
Immobilisations incorporelles	18 600,00	2 184,01
Immobilisations corporelles	44 200,00	8 753,12
Immobilisations en cours	69 000,00	56 851,50
Déficit d'investissement reporté	77 251,39	77 251,39
Dépenses imprévues	8 368,00	0,00
TOTAL DEPENSES	242 200,00	169 674,53

Recettes d'investissement		
Désignation	Budget	Réalisé
Excédents de fonctionnement capitalisés	136 332,00	136 332,00
Fonds et taxes	10 200,00	10 879,00
Subventions d'investissement reçues	41 130,00	32 927,20
Virement de la section de fonctionnement	54 538,00	0,00
TOTAL DEPENSES	242 200,00	180 138,23

Résultat de clôture de l'exercice Investissement : 10 463,70 €
 Fonctionnement : 115 961,30 €
 Résultat global : 126 425,00 €

2/ Budget assainissement

Section de Fonctionnement Dépenses réalisées : 15 952,38 €
 Recettes réalisées : 26 303,02 €

Dépenses de fonctionnement		
Désignation	Budget	réalisé
Charges à caractère général	9 150,00	5 058,17
Autres charges de gestion courante	3,57	0,38
Charges financières	750,00	725,26
Virement à la section d'investissement	10 127,86	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 168,57	10 168,57
TOTAL DEPENSES	30 200,00	15 952,38

➤ Vous rénovez pour louer :

Vous avez peut-être droit à : **une prime de 2 500 € pour des travaux d'amélioration du confort locatif**

Si vous avez conventionné votre logement (*Le conventionnement ANAH nécessite de respecter des plafonds de loyer et de louer à des ménages à revenus modestes*) et pour un montant de travaux minimum de 6 000 €.

Et aussi : vous pouvez toucher **une aide financière de 450 €**, si vous confiez la location de votre bien à une Agence immobilière à vocation sociale (valable pour une 1ère inscription). Cette inscription vous permet par ailleurs de vous prémunir face aux risques locatifs.

3/ Les autres aides :

Les aides à l'Habitat mobilisent de nombreux dispositifs (aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la Région, du Département, de l'ADEME, crédits d'impôts, Prêts à Taux Zéro, aides locales particulières comme celles que vient de créer Fougères Agglomération, etc.

Quel que soit votre projet... Quelle que soit votre situation... il existe sans doute une aide à laquelle vous pouvez prétendre.

Pour étudier vos droits, vous faire accompagner dans vos démarches, commencez par contacter :

RENOBATYS, 36 rue de Nantes à Fougères

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 & 13h30 - 17h30 (sauf vendredi : fermeture à 16h30)

Tél. : **02 90 80 20 00 (prix appel local)** / contact@renobatys.bzh / www.renobatys.bzh

Pour plus d'informations sur les aides à l'habitat vous pouvez également contacter :

Maison de l'Agglomération 7 rue d'Alsace à LOUVIGNÉ DU DÉSERT

Logements sociaux : 02 99 98 59 47 Propriétaires privés : 02 99 98 59 46

logement@fougères-agglo.bzh

ou par courrier

Fougères Agglomération - Service Habitat, Parc d'activités de l'Aumallerie, 1 rue Louis Lumière
 35133 LA SELLE EN LUITRÉ

4/ les services gratuits d'un architecte conseil

Vous souhaitez faire construire, réaliser des travaux dans votre logement ou bien vous lancer dans des travaux de réhabilitation ou d'extension ?

Vous recherchez des informations sur les règles d'urbanisme, les démarches administratives à entreprendre et les différentes étapes du projet ?

N'hésitez pas à solliciter les services gratuits d'un architecte conseil. L'architecte conseil est là pour vous aider à monter ou affiner votre projet d'acquisition, de construction ou de travaux d'amélioration, d'extension ou de rénovation. Ce service gratuit est pris en charge par Fougères Agglomération et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

Marie-Jeanne Guillerm vous accueille **sur rendez-vous au 02 99 94 50 34** lors de ses permanences **A la mairie de Louvigné du Désert 19 rue Lariboisière, les jeudis après-midi suivant : 8 mars, 5 avril, 3 et 31 mai, 28 juin.**

LES AIDES à l'HABITAT de FOUGERES AGGLOMERATION

Fougères Agglomération s'engage pour l'habitat sur le territoire des 33 communes & accompagne une démarche expérimentale sur le territoire de Louvigné du Désert

1/ Vous êtes propriétaire de votre logement, et vous habitez sur l'une des 33 communes de Fougères Agglomération.

Fougères Agglomération agit sur l'ensemble de son territoire pour la qualité de la vie et de l'habitat.

➤ Votre logement a + de 15 ans. Vous souhaitez le rénover :

- Une aide de 30% à 55% du montant des travaux peut vous être attribuée par l'Anah selon la nature de votre projet et sous condition de ressources.

Des aides supplémentaires peuvent vous être accordées grâce au nouveau dispositif d'aides directes de Fougères Agglomération.

➤ Vous rénovez :

Vous avez peut-être droit à :

Une prime de 500€ pour travaux liés aux économies d'énergie.

Les travaux doivent permettre de générer un gain supérieur à 25% d'économie d'énergie.

Le montant des travaux doit être supérieur à 8 500 €.

Une prime de 1 500€ pour travaux de résorption de l'habitat indigne et / ou insalubre

Critères dossiers MOUS - Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale - Département.

Le montant des travaux doit être supérieur à 8 500 €.

➤ Vous adaptez votre logement :

Vous avez peut-être droit à :

Une prime de de 750€ pour travaux d'adaptation à l'âge et / ou au handicap

Pour vous aider à réaliser vos travaux d'adaptation à l'âge et/ou au handicap.

Avec un plancher de travaux de 3 500€.

2/ Vous êtes propriétaire (occupant ou bailleur), vous avez un projet immobilier sur l'une des 8 communes du territoire de Louvigné du Désert

(La Bazouge - du - Désert, Le Ferré, Louvigné-du-Désert, Mellé, Monthault, Poilley, Saint-Georges-de - Reintembault, Villamée.), **vous pouvez bénéficier d'aides complémentaires**

➤ Vous achetez :

Un logement de plus de 15 ans, vacant depuis plus de 3 ans, situé en centre-bourg. Vous avez peut-être droit à : **Une prime d'accession de 3000€**

Sous condition de ressources (plafonds PLSA - prêt social location - accession).

Pour l'achat d'un logement de + de 15 ans et vacant depuis plus de 3 ans, situé en centre bourg (de panneau à panneau).

Et sous réserve de vous engager à l'occuper en résidence principale pendant 5 ans et à atteindre la classe énergétique D.

Primo-accédant(s) : cette aide est cumulable avec les aides du Département (aide à l'accession sociale dans l'ancien) et avec le dispositif Prêt à Taux Zéro dans l'ancien.

Recettes de fonctionnement		
Désignation	Budget	Réalisé
Redevance assainissement	14 048,62	12 851,64
Produits exceptionnels	2 700,00	0,00
Excédent de fonctionnement reporté	4 992,58	4 992,58
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 458,80	8 458,80
TOTAL RECETTES	30 200,00	26 303,02

Section d'Investissement Dépenses réalisées : 19 415,71 €
Recettes réalisées : 14 792,14 €

Dépenses d'investissement		
Désignation	Budget	Réalisé
Emprunts et dettes assimilés	6 337,63	6 333,34
Immobilisations corporelles	4 000,00	0,00
Immobilisations en cours	3 000,00	0,00
Déficit d'investissement reporté	4 623,57	4 623,57
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 458,80	8 458,80
TOTAL DEPENSES	26 420,00	19 415,71

Recettes d'investissement		
Désignation	Budget	Réalisé
Dotations, fonds divers et réserves	4 623,57	4 623,57
Subventions d'investissement reçues	1 500,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	10 127,86	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 168,57	10 168,57
TOTAL DEPENSES	26 420,00	14 792,14

Résultat de clôture de l'exercice Investissement : - 4 623,57 €
Fonctionnement : 10 350,64 €
Résultat global : 5 727,07 €

3/ Budget lotissement du Clos Jouard

Le résultat déficitaire du budget lotissement fin 2016 s'élève à 82 128,43 €. Ce montant correspond à l'achat des terrains et aux travaux réalisés à ce jour pour la viabilisation du lotissement moins les subventions obtenues et le lot vendu.

Association des Cavaliers et Meneurs de Monthault et du canton de Louvigné-du-Désert - ACMML

L'ACMMCL dont le siège est à la mairie de Monthault a développé ses activités au cours de cette année 2017 dans les deux domaines qui sont les siens :

- l'organisation de randonnées,
- la recherche, la promotion et l'entretien de circuits équestres.

- Randonnées :

Celle du 1^{er} mai 2017 de Monthault à Pontmain s'est déroulée avec la participation de huit cavaliers et trois attelages. Après un départ de Monthault vers 9 h 45, le trajet a été effectué en un peu plus de deux heures, ce qui nous a permis de prendre part à la bénédiction traditionnelle au pied de la Basilique.

De nombreux cavaliers et attelages venus des environs étaient également sur place. Notamment, les cavaliers d' Equirand et ceux venant de Laignelet emmenés par Jonathan Clossais.

La presse était également présente pour relater l'événement dont FR3 Rennes qui a diffusé le soir même dans le JT Normandie- Maine quelques images de la bénédiction des chevaux, cavaliers et meneurs.

Après un pique-nique à proximité de la mairie de Pontmain, le retour s'est effectué dans d'aussi bonnes conditions que l'aller.

A noter que le trajet aller-retour est d'une trentaine de kilomètres.

Celle du 3 septembre 2017 sur une boucle de 37 km avec la participation d'Equirand :

Compte tenu de la participation à cette randonnée d'Equirand, le nombre de chevaux montés et attelés a atteint le chiffre de 25.

Le trajet de la matinée depuis Monthault nous a amenés sur le circuit de Louvigné-du-Désert jusqu'à la voie verte au lieu-dit la Loriais, voie verte que nous avons empruntée jusqu'au Gué Husson (commune de Mellé). Un pique-nique galettes saucisses avait été préparé par nos soins au Boulay sous l'abri de la zone humide appartenant à Mr Claude Duval, abri qui a protégé les convives (une quarantaine) d'une petite pluie et partiellement du vent.

Un herbage, contigu à ce lieu, avait été mis à la disposition des chevaux par Mr Marcel Dubois. L'un et l'autre sont ici remerciés.

Le trajet de l'après-midi nous a amenés vers le Moulin de Mellé puis vers Poilley, La Planche (commune du Ferré), le Plessis Breton (commune de Saint Georges) et enfin Monthault où la vraie pluie nous a accueillis.

- Circuits équestres

A titre d'information concernant les voies vertes, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine vient de renouveler l'autorisation d'accès des cavaliers en l'étendant à toutes les voies vertes d'Ille-et -vilaine, ce qui est enfin conforme à leur vocation prévue par le code de la route. Il est vrai cependant que cette autorisation est donnée à titre expérimental.

Par ailleurs, nous remercions les maires et les services techniques des communes de Monthault, Saint Georges et Louvigné-du-Désert d'avoir assuré le bon entretien des circuits équestres.

Le programme de l'année 2018 sera établi lors de notre assemblée annuelle début février.

Nous remercions tous ceux qui apportent une aide matérielle et financière à notre association, notamment les communes de Monthault et Mellé pour les subventions qu'ils nous accordent. Nous remercions également tous ceux et celles qui nous apportent leur soutien et leur sympathie.

Le secrétaire général : Emile Petit

Le président : Dominique Chédeville

➤ Participation aux charges de fonctionnement des écoles primaires publiques ou privées :

Comme les années précédentes, la commune a versé aux écoles fréquentées par les enfants de Monthault la participation obligatoire aux charges de fonctionnement qui s'élève à 12 957,50 € pour l'année scolaire 2016-2017 et se répartit comme suit

Ecole publique Marie Letensorer – Louvigné du Désert

Ecole maternelle : 1100,00 € par enfant

Ecole élémentaire : 430,00 € par enfant, soit une participation de 6 310,00 €

Ecole privée Notre Dame - Louvigné du Désert

Ecole élémentaire : 374,00 € par enfant, soit une participation de 374,00 €

Ecole publique de l'Etre - Saint Georges de Reintembault

Ecole maternelle : 1 027,90 € par enfant

Ecole élémentaire : 368,76 € par enfant, soit une participation de 1 830,18 €

Ecole privée Sainte Thérèse - Saint Georges de Reintembault

Ecole élémentaire : 374,00 € par enfant, soit une participation de 748,00 €

Ecole privée Saint Joseph - Saint Martin de Landelles

Ecole élémentaire : 374,00 € par enfant, soit une participation de 1 122,00 €

Ecole publique – Saint Hilaire du Harcouët

Ecole maternelle : 1 388,81 € par enfant

Ecole élémentaire : 446,51 € par enfant, soit une participation de 1 835,32 €

Ecole privée Parigné

Ecole élémentaire : 374,00 € par enfant, soit une participation de 748,00 €

Nous demandons aux nouvelles familles d'informer le secrétariat de la mairie du lieu de scolarisation de leurs enfants, de même en cas de changement d'établissement en cours d'année scolaire.

➤ Participation aux séjours scolaires :

La commune, par l'intermédiaire du CCAS, a subventionné 6 séjours scolaires pour un montant total de 417,32 €. Pour rappel, ces aides sont versées directement aux familles qui doivent fournir à la mairie un justificatif de l'établissement scolaire mentionnant que leur enfant a participé à un voyage avec le coût réellement payé par la famille ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

➤ Revalorisation des tarifs d'assainissement collectif 2018 :

En 2018 les tarifs d'assainissement collectif restent inchangés par rapport à 2017 :

- Part fixe (abonnement, facture de janvier) : 95,00 € HT

- Part variable (facture de juillet) : 1,57 € HT le m3 d'eau consommé (suivant le relevé de Véolia)

Pour les nouveaux arrivants, un forfait de 30 m3 par personne est appliqué.

A noter, que la redevance, obligatoire, pour modernisation des réseaux de collecte inscrite sur la facture de juillet, est entièrement reversée à l'agence de l'eau Eau Seine Normandie. Le taux en 2018 est de 0,24 €/m3.

Tarifs de la location de la salle polyvalente 2018

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2018. Les tarifs sont les suivants :

Vin d'honneur – réunion (la semaine)	
Particuliers et Association (Commune et hors commune)	55.00 €
Vin d'honneur – réunion – le week end	
Particuliers et Association (commune)	130.00 €
Particuliers et Association (hors commune)	155.00 €
Repas familial (avec cuisine)	
Particuliers commune	175.00 €
Particuliers hors commune	200,00 €
Réunion, buffet, bal, repas (avec entrée payante)	
La semaine	
Association communale	105.00 €
Association hors commune	200.00 €
Le week-end	
Association communale	140.00 €
Association hors commune	200.00 €
Chauffage : la journée	30.00 €
E.D.F. (€/kwh)	0.21 €
Heure de ménage	25.00 €
Caution	200.00 €
Caution supplémentaire pour des 20 ans	200.00 €
Chaise cassée	30.00 €
Table cassée	200.00 €

Amicale fédérée des donneurs de sang bénévoles de Louvigné-du-Désert et ses environs

Nous arrivons à la fin de la 2^{ème} année de notre nouvelle amicale. quatre collectes ont eu lieu pour un total de 343 personnes présentées qui ont permis de collecter 292 poches de sang. La répartition est :

Vendredi 03 février	Louvigné	85 donneurs présentés	65 dons
Vendredi 14 avril	La Bazouge	80 donneurs présentés	73 dons
Vendredi 04 août	Louvigné	99 donneurs présentés	84 dons
Mercredi 18 octobre	La Bazouge	79 donneurs présentés	70 dons

Nous constatons une augmentation de 3% de donneurs présentés par rapport à 2016. C'est très encourageant, et notre progression nous permet d'espérer pour 2018 d'avoir des collectes qui franchiront le seuil de 100.

Chaque collecte est maintenant assurée par 3 médecins et 3 infirmières qui permettent de réduire globalement le temps d'attente. Et, même s'il faut patienter un peu lors des pics d'affluence, vous faites preuve de compréhension : merci.

Une petite collation vous attend avant de partir, et nous essayons d'y apporter une petite touche locale.

Afin d'améliorer l'accueil des donneurs, les collectes de l'année prochaine se dérouleront à Jovence pour Louvigné.

En alternance avec les collectes de sang, nous organisons des déplacements à Rennes pour des dons de plasma. Cette année, 29 personnes sont allées à l'EFS pour 26 dons. Nous allons continuer en 2018. Si vous êtes intéressé(e), il suffit de donner vos coordonnées (nom, prénom et date de naissance) au 06 30 57 54 53 où à jeluchlesage@orange.fr. Pour le côté pratique, nous partons en minibus à 7h45 de la mairie de Louvigné pour un retour vers 13h00.

Dates à retenir pour 2018 :

Vendredi 09 mars	plasma	Rennes
Vendredi 13 avril	sang	La Bazouge
Mercredi 02 mai	plasma	Rennes
Mercredi 6 juin	plasma	Rennes

Notre assemblée générale aura lieu à Louvigné le vendredi 23 mars.

Petit rappel : pour être donneur, il suffit d'être en bonne santé, d'avoir plus de 18 ans et moins de 71 ans pour un don de sang, et moins de 66 ans pour un don de plasma. Il faut peser plus de 50 kg pour le sang et 55 kg pour le plasma.

Les contre-indications médicales évoluent. Pour savoir si vous êtes éligible au don, n'hésitez pas à appeler le 02 99 54 42 22, un médecin vous répondra.

Pour un 1^{er} don, il faut avoir moins de 60 ans, et présenter une pièce d'identité.

Si vous ne pouvez pas donner, vous pouvez apporter votre pierre à l'édifice en incitant votre entourage à donner, et vous pouvez accompagner des nouveaux donneurs.

Au nom des malades, merci à vous qui vous impliquez dans le don, que ce soit les donneurs ou les membres de l'amicale. Vous êtes les acteurs de cette formidable cause qu'est le don du sang.

Bonne année 2018, et bons dons
Pour l'amicale, Jean-Luc LESAGE

Association Communale de Chasse Agréée

L'effectif est stable, 12 chasseurs (un départ pour une arrivée) pour cette saison 2017-2018.

Pour ce qui est de la population animale gibier ou nuisible de grandes disparités existent :

Petits Gibiers :

- Lièvres : Semble en baisse sans doute dû aux maladies et à la météo. Les prélèvements ont été sensiblement en baisse.
- Lapins : Malheureusement toujours aussi peu nombreux, il semblerait que quelques-uns ont été vus en cette fin d'année, espoir de renouveau ?...
- Faisans et perdrix : Les effectifs sont les mêmes que l'année dernière grâce aux lâchers. Une couvée de faisans est arrivée à terme pour la première fois depuis longtemps sur notre commune (secteur de Rotier). Cela est, je l'espère, un début de récompenses de notre travail sur le terrain.
- Pigeons : Nouvelle année avec très peu de migration.
- Bécasse : Très bonne année.

Grands gibiers :

- Sangliers : Ils sont plus malins que nous cette année ! Lors d'une battue que nous avons organisée dans un champ de maïs du côté de la Cornillais, ces sangliers se sont déplacés du champ où nous avons repéré leurs traces à un autre, à une centaine de mètres. Dès qu'ils ont entendu les chiens ils sont partis sur Mellé....
- Chevreuils : Cette année nous sommes en retard par rapport aux autres années. À ce jour un seul prélèvement effectué. Espérons que nous serons meilleurs lors des dernières battues....
- Blaireaux : stable.

Nuisibles :

- Renards : Peu nombreux cette année.
- Corvidés (corbeaux, corneilles, pies, ...) : Nous n'avons pas fait d'opération de régulation cette année tant la présence des corvidés était peu importante et n'occasionnait pas de dégâts aux cultures
- Ragondins : nombreux prélèvements.

Date à retenir : **Samedi 3 mars 2018**, nous organisons notre soirée annuelle « andouille-purée » et nous serons très heureux de vous y accueillir.

Pour l'équipe de chasseur, le président, Jean-Pierre SULBLE

Les Danseurs du Désert

L'association «Les Danseurs du Désert» continue l'animation des maisons de retraite, certaines animations de fêtes locales et également des animations de rue en période estivale.

Le groupe compte une vingtaine d'adhérents, danseurs et trois groupes de musiciens.

Il serait très agréable pour nous de recevoir de nouvelles recrues. Merci à la municipalité pour le prêt de la salle et bonne année à tous.

Le Président, Michel MENARD

Des nouvelles de la commune

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui se sont installés à MONTHAULT au cours de l'année 2017.

Le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et exceptionnellement sur rendez-vous l'après-midi. En cas de fermeture, vous pouvez soit laisser un message téléphonique au 02.99.98.03.47, soit adresser un fax au 02.99.98.18.02 ou bien un mail à l'adresse suivante : mairie.monthault@wanadoo.fr

De nombreuses informations, cantonales, départementales, associatives, parviennent en mairie sous format numérique. Les personnes qui souhaitent les recevoir peuvent transmettre leur adresse mail au secrétariat de la mairie. Vous serez alors destinataires de ces informations.

Etat civil 2017

Naissances

9 janvier	Riley MOINIER - 5 les grandes mazures -
4 juin	Jules BESNARD - 8 rue des trois croix-
2 septembre	Manoë LOMBARDIN - 19 place des dames -

Mariages

15 juillet	Alexandre NADEAU et Evelyne GUERIN
15 juillet	Laurent TROPES et Gwenaëlle GUERIN

Décès

19 janvier	Marie GIDON
	Marie, Thérèse BATAIS
9 mars	Jean, Louis COQUELIN
8 juin	Louis COURTOUX
14 juillet	Louis BESNARD

Dates à retenir 2018

MARS

Samedi 3	Soirée «andouille-purée» organisée par les chasseurs de Monthault
Vendredi 16	Réunion du comité des fêtes
Mardi 27	Concours de belote organisé par le Club de l'Espérance

SEPTEMBRE

Lundi 3	Concours de belote organisé par le Club de l'Espérance
Samedi 15 et 16	Relais pédestre Bretagne Normandie
Dimanche 16	Randonnée équestre

NOVEMBRE

Samedi 3	Soirée couscous organisée par le Comité des fêtes.
----------	--

Associations communales

Comité des Fêtes

Le comité des Fêtes tient à remercier particulièrement Denise et Clément Thébault pour leurs dévouements et tous les services rendus à l'association depuis de nombreuses années. Ainsi que Catherine et Michel Mezerette, qui cette année, nous ont donné une aide précieuse à notre soirée couscous. Un grand merci à eux.

En 2018, la soirée couscous est maintenue et aura lieu le samedi 3 novembre.

Le Comité des Fêtes a décidé de conserver uniquement cette soirée car nous sommes toujours si peu nombreux à piloter l'association. Toutes les personnes intéressées pour nous rejoindre sont les bienvenues. Sachez toutefois que l'avenir du Comité dépend de chacun d'entre nous, habitant de Monthault.

Le comité des fêtes invite tous les habitants de Monthault à participer à une réunion vendredi 16 mars 2018 à 20 h 30 à la salle polyvalente. Cette soirée sera l'occasion d'aborder l'année 2019, la préparation du week-end du 24 et 25 aout 2019, comice agricole le samedi et réfléchir sur l'animation du dimanche.

Club de l'Espérance

Suite au décès de Thérèse, un nouveau bureau a été élu :

- Présidente : Monique James
- Trésorière : Yvonne Goirand
- Secrétaire : Michel Ménard

Actuellement, l'association compte uniquement 25 adhérents, ce qui est peu pour en assurer un bon fonctionnement. N'hésitez pas à venir nous rejoindre et à apporter de nouvelles idées d'activités. Vous serez les bienvenus.

Le club se réunit le mercredi après-midi tous les 15 jours à la salle de la mairie, les semaines impaires.

En 2018, nous organiserons deux concours de belote le premier le mardi 27 mars et le second le lundi 3 septembre.

La présidente, Monique JAMES

Union Nationale des Combattants de MONTHAULT

L'année 2018 sera le centenaire de l'Armistice de la grande guerre 14-18. Nous nous devons plus particulièrement cette année d'honorer ceux qui ont laissé leur vie pour la patrie. Le 11 novembre 2018 étant un dimanche, la commémoration se déroulera le jour même.

L'association Union Nationale des Combattants de Monthault prépare cette commémoration et fait appel aux personnes qui possèdent des souvenirs, informations diverses, de les mettre à disposition pour cette journée. En espérant que ce devoir de mémoire, nous rassemble nombreux.

Roger BUFFET, Président.

Arts et Loisirs

Le dernier week-end de novembre, l'association a organisé plusieurs animations pour le Téléthon. Le bénéfice de ces deux jours 750,00 € est entièrement reversé au Téléthon. Plusieurs associations de la commune ont également fait des dons, ce qui nous a permis de donner à l'association AFM Téléthon la somme de 1 029,00€,

Comme tous les ans, nous avons organisé le Noël des enfants, le même jour que le repas des anciens offert par le CCAS. Cette rencontre intergénérationnelle a permis aux petits accompagnés de leurs parents de partager le dessert avec nos aînés. Le Père Noël n'a pas oublié de venir les embrasser et leur apporter cadeaux et friandises.

Toutes les personnes qui aiment les activités manuelles, peuvent nous rejoindre, le vendredi après-midi à la salle de la mairie ou bien contacter Monique James (02.99.98.08.83) ou Christèle Louvion (02.99.98.03.27).

La présidente, Monique JAMES

Association Sport et Loisirs Monthaltaise

Les membres de l'association Sport et Loisirs Monthaltais vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Depuis déjà plus de trente ans, de septembre à avril, 24 séances de piscine sont proposées tous les mardis soir avec un départ de Louvigné du Désert à 19 h 00, et un retour à 21 h 00.

Des cours de natations sont proposés dès l'âge de 8 ans. Une douzaine de personnes en moyenne obtient avec succès leur brevet de natation chaque année. Les inscriptions se font fin août avant chaque début de saison.

Pour tous renseignements, contacter Michel Mezerette, 02.99.98.03.18

Le président Roger BUFFET

Maisons et jardins fleuris du canton de Louvigné-du-Désert

L'association des maisons et jardins fleuris du canton remercie les participants au concours 2017 et tout particulièrement, Mme Lucie Jardin, M et Mme Jean-Claude Caillibotte, M Jean-Claude Helleux chacun dans leurs catégories.

Au niveau cantonal, M et Mme Jean-Claude Caillibotte, M Jean-Claude Helleux sont 3eme dans leur catégorie.

Nous remercions madame Lucie Jardin pour sa participation depuis plusieurs années.

L'association souhaite plus de participants en 2018 et rappelle que ce concours est ouvert à tous dans les différentes catégories, maisons avec façades, commerces, fermes et parc.

Une remise des prix du concours communal a eu lieu lors de la cérémonie des vœux.

La déléguée communale, Denise THEBAULT

CLASSES 8

Les Monthaltaises et Monthaltais intéressés par l'organisation de la journée des classes 8 sont invités à participer à une réunion de préparation salle des associations à la mairie.